

Voeu du conseil d'administration de l'ENS de Lyon

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon prend acte de la lettre de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, envoyée le 4 juin à l'administrateur provisoire de la ComUe Université de Lyon, et qui fait du 30 septembre 2020 la date limite de vote des statuts et du décret fondateur de l'Université-cible lyonnaise. Alors que cette date, qui semble conclure un parcours de huit années, est imminente, le conseil d'administration souligne l'intensité et la qualité du travail effectué pour élaborer le projet de fusion de l'ENS de Lyon avec les universités Lyon 1, Lyon 3 et Saint-Étienne. Toutefois, il souhaite attirer l'attention de la présidence de l'Ecole sur des incertitudes qui persistent et suscitent une certaine inquiétude au sein de la communauté universitaire. Cette inquiétude a pu trouver diverses expressions (interrogations et réserves lors de conseils de directeurs et directrices de département et d'unité, pétition demandant un referendum signée par plus de 1000 personnes, motions de départements et de laboratoires).

Le contexte difficile de rentrée, la brièveté des délais annoncés par le ministère, ne permettront pas de tenir le débat que mérite ce projet avant le 30 septembre 2020. Or, le conseil d'administration est animé par le souhait de préparer le plus sereinement possible et dans un esprit constructif les échéances qui s'annoncent. Pour cela, il est nécessaire de connaître le document sur lequel les administrateurs auront à se prononcer lors du vote définitif. Ce document est crucial car il conditionne l'avenir de notre établissement, son engagement dans un projet qui transformera durablement l'écosystème universitaire lyonnais. La version actuelle des statuts dont le conseil d'administration dispose est datée du 27 février 2020 mais la crise sanitaire et les récents développements stéphanois sont susceptibles de semer le doute sur la pérennité de ce document. Il serait par ailleurs réducteur de ne concevoir le projet que par le prisme statutaire et juridique. Le conseil d'administration émet le voeu de pouvoir débattre des enjeux académiques et de la vision académique d'ensemble de ce projet, ce qui est un préalable à l'adhésion de la communauté universitaire, dans son ensemble, à celui-ci.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon est conscient de la portée historique de son vote. Il est conscient du contexte dans lequel se déroule l'ensemble des délibérations concernant l'université-cible, marqué par des oppositions, des inquiétudes face à la complexité du projet, exprimées directement par la communauté universitaire ou via ses relais et représentants. C'est pourquoi, par ce vœu, le conseil d'administration de l'ENS de Lyon rappelle la nécessité d'un débat public, de discussions ouvertes et de consultations les plus larges possibles à l'échelle du site, qui permettront aux administrateurs et administratrices de se prononcer en connaissance de cause sur la participation de l'ENS de Lyon au projet de l'Université-cible.